

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 6 juillet 2012

L'ARS Nord - Pas-de-Calais se dote d'un nouvel outil au service de sa politique pour l'éducation thérapeutique du patient.

L'Agence a agréé, en janvier 2012, le centre régional de ressources et de compétences en éducation thérapeutique du patient ; un nouvel outil au service de sa politique régionale pour l'éducation thérapeutique du patient. Cette mission a été confiée au Cerfep en raison de sa forte expérience dans le domaine. Le 19 juin dernier, l'ARS et le Cerfep ont signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

« L'Education thérapeutique du patient (ETP) est aujourd'hui une modalité de prise en charge reconnue comme un élément essentiel dans le parcours de santé des personnes atteintes de maladie chronique », explique Daniel Lenoir, Directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais. Le centre régional de ressources et de compétences en éducation thérapeutique du patient va permettre d'activer deux leviers pour améliorer d'une part le niveau de formation des professionnels de santé et d'autre part d'homogénéiser leurs pratiques.

Un volet spécifique consacré à l'ETP est inscrit au sein du schéma régionale de l'offre de soins. Il propose de nombreuses orientations parmi lesquelles la mise en place de ce centre régional de référence.

Les missions du centre

>Centre de documentation régional de référence sur le champ de l'éducation du patient avec à venir le développement d'un portail internet sur l'éducation du patient autour de maladies chroniques ouvert au grand public et aux professionnels de santé.

>Formations

Le centre a été missionné pour concevoir un cahier des charges définissant les différents niveaux d'offre de formation en ETP attendus par l'ARS.

>Accompagner les coordonnateurs de programmes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes

Le centre accompagne les équipes souhaitant développer des programmes d'ETP. Il peut également apporter ses compétences dans le cadre de l'évaluation et l'amélioration des programmes déjà existants.

>Coordination territoriale

La région Nord – Pas-de-Calais est découpée en 15 zones de proximité. Le centre a également pour mission d'apporter son expertise sur chaque zone de proximité.

>Développement de l'accompagnement des associations de patients

Les associations de patient ont un rôle majeur à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'ETP. A ce titre il convient d'apporter aux représentants des associations de patients une formation appropriée en ETP.

>Recherche en ETP

Le centre est à l'initiative de travaux de recherche en ETP notamment dans les domaines de la gériatrie, de la psychiatrie et du cancer.

L'éducation thérapeutique du patient en Nord – Pas-de-Calais

La région Nord – Pas-de-Calais a la chance de bénéficier d'une forte mobilisation des acteurs sur le champ de l'éducation thérapeutique : les professionnels de santé de premier recours, représentés par les unions régionale de professionnels de santé, la fédération régionale des maisons et pôles de santé, les réseaux de santé, les établissements de santé, les centres de santé, les associations de patients et les régimes d'assurance maladie.

L'ARS a réalisé le **bilan de la campagne d'autorisation** au 31 mai 2012, depuis la mise en place de la nouvelle procédure d'installation de programmes d'ETP :

- **331 demandes d'autorisation** ont été reçues ;
- **78 porteurs de programmes** dont 54 établissements de santé (MCO¹, SSR², psychiatrie et HAD³), 9 réseaux de santé, 7 maisons et pôles de santé, ...
- **189 programmes autorisés soit 57 %** des demandes déposées dont :
 - > 59 programmes diabète (31.22 % des programmes)
 - > 48 programmes obésité (25.40 %)
 - > 27 programmes maladies respiratoires (14.28 %)
 - > 22 programmes maladies cardio vasculaires (11.64 %) ...
 - > File active estimée à 6.200 patients ;
- **94 programmes refusés soit 28.40 %** des demandes déposées, principalement pour non-conformité au cahier des charges ;

Ce bilan permet de mettre à disposition des acteurs concernés une cartographie de l'offre d'ETP concernant les programmes autorisés.

¹ Médecine chirurgie obstétrique

² Soins de suite et de réadaptation

³ Hospitalisation à domicile